



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général  
Direction des Ressources humaines

## **PROCES-VERBAL DE RESULTATS**

**Election des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire  
Académique (CAPA) des Personnels de direction de l'académie de Rennes**

### **SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022**

**Réunion du 8 décembre 2022**

## **PROCLAMATION DES RESULTATS**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection de la CAPA des Personnels de direction réuni le jeudi 8 décembre 2022, à \_\_\_ heures, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

### **A – Composition du bureau de vote**

Présidente : Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire : Monsieur Joseph Buan, chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

Secrétaire suppléant : Monsieur Manuel Le Fouler, adjoint au chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

Délégués des listes :

1. Monsieur Mohamed Mouquere, ID-FO FNEC-FP-FO

2. Monsieur Luc Grimonprez, SGEN-CFDT

3. Madame Isabelle Léger, SNPDEN UNSA

### **B – Résultats du dépouillement**

## Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	499
Nombre des votants :	383
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	17
Nombre de suffrages valablement exprimés :	366

## Listes en présence

Listes en présence	ID-FO FNEC-FP-FO	Sgen-CFDT	SNPDEN- UNSA
Nombre de voix	38	82	246
Nombre de sièges	0	0	2

### C – Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

183

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
ID-FO FNEC-FP-FO	0
Sgen-CFDT	0
SNPDEN-UNSA	1

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

1

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

1

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
ID-FO FNEC-FP-FO	0
Sgen-CFDT	0
SNPDEN-UNSA	1

La liste SNPDEN UNSA a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Attribution du siège n° \_\_\_\_\_

Listes en présence	Plus forte moyenne
ID-FO FNEC-FP-FO	
Sgen-CFDT	
SNPDEN-UNSA	

La liste \_\_\_\_\_ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° \_\_\_\_\_.

#### Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
ID-FO FNEC-FP-FO	0
Sgen-CFDT	0
SNPDEN-UNSA	2

#### D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	LEGER Isabelle
	BREUZIN Colin
Suppléants	BACHELOT Dominique
	TITUS-CARMEL Jeanne

#### E. Observations

#### F. Emargements

Présidente: Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire: Monsieur Joseph Buan, chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

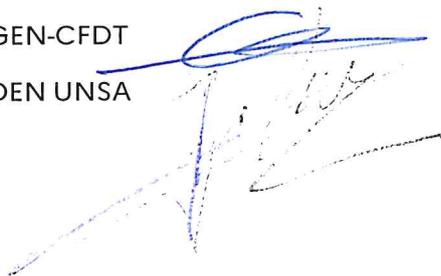
Secrétaire suppléant: Monsieur Manuel Le Fouler, adjoint au chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

Délégués des listes :

1. Monsieur Mohamed Mouquere, ID-FO FNEC-FP-FO

2. Monsieur Luc Grimonprez, SGEN-CFDT

3. Madame Isabelle Léger, SNPDEN UNSA



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

## CAPA des personnels de direction de l'académie de Rennes

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 499	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 3		
B. Nombre de votants	B = 383		Nombre de sièges à pourvoir P = 2		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 17		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 366		$G = \frac{D}{P} = \frac{366}{2} = 183,00$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
ID-FO FNEC-FP-FO	FO-FNECFP	38	0				0
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Éducation	Sgen-CFDT	82	0				0
SNPDEN-UNSA	UNSA Education	246	1	1 <sup>er</sup> - 123,00			2

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
LEJER Isabelle GRINON PRAET Luc	SNPDEN-UNSA SGEN CFDT	
VISDELOUP Adeline BUNJ Joseph	Secrétaire suppléante Secrétaire	
RAULT Anne Sophie	Présidente BVE	





